



La Sécurisation d'un Parcours Emploi

Par le biais de l'Alternance

Finalités

- Pour l'employeur : sécuriser le recrutement et la GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) par l'appui de Cap emploi à l'identification d'écarts potentiels entre les aptitudes/contraintes de la personne et les exigences liées à l'environnement de travail et de formation
- Pour la personne : intégrer **un emploi direct ou en alternance** dans des conditions adaptées à son handicap au CFA et en entreprise

Eligibilité

- Tous les contrats (aidés ou non aidés)
- Pour tous les apprentis - secteur privé / secteur public bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou en voie de le devenir
- Pour les contrats de professionnalisation, l'adaptation de la formation est possible (se rapprocher de votre OPCO et de Cap emploi)

Avec qui ?

- L'employeur ou par l'intermédiaire du maître d'apprentissage
- La personne en situation de handicap
- Le centre de formation (responsable de la formation, référent handicap)
- Le conseiller Cap emploi
- Le cas échéant un (des) partenaire(s) spécialisé(s) handicap et/ou le SPST (Service Prévention Santé Travail)

Objectifs

- Evaluer les besoins de compensation du handicap de la personne dans les différents contextes (emploi et formation)
- Permettre à l'employeur de se doter d'expertises externes et de structurer le travail de coopération des acteurs autour de la personne en situation de handicap et de l'entreprise

Comment ?

- Repérer les contraintes et aptitudes de la personne au regard du contexte d'emploi
- Identifier les besoins de compensation du handicap, dans toutes les phases du parcours
- Concevoir les aménagements utiles et raisonnables en entreprise
- (Co)financer les surcoûts liés à la mise en place des aménagements le cas échéant

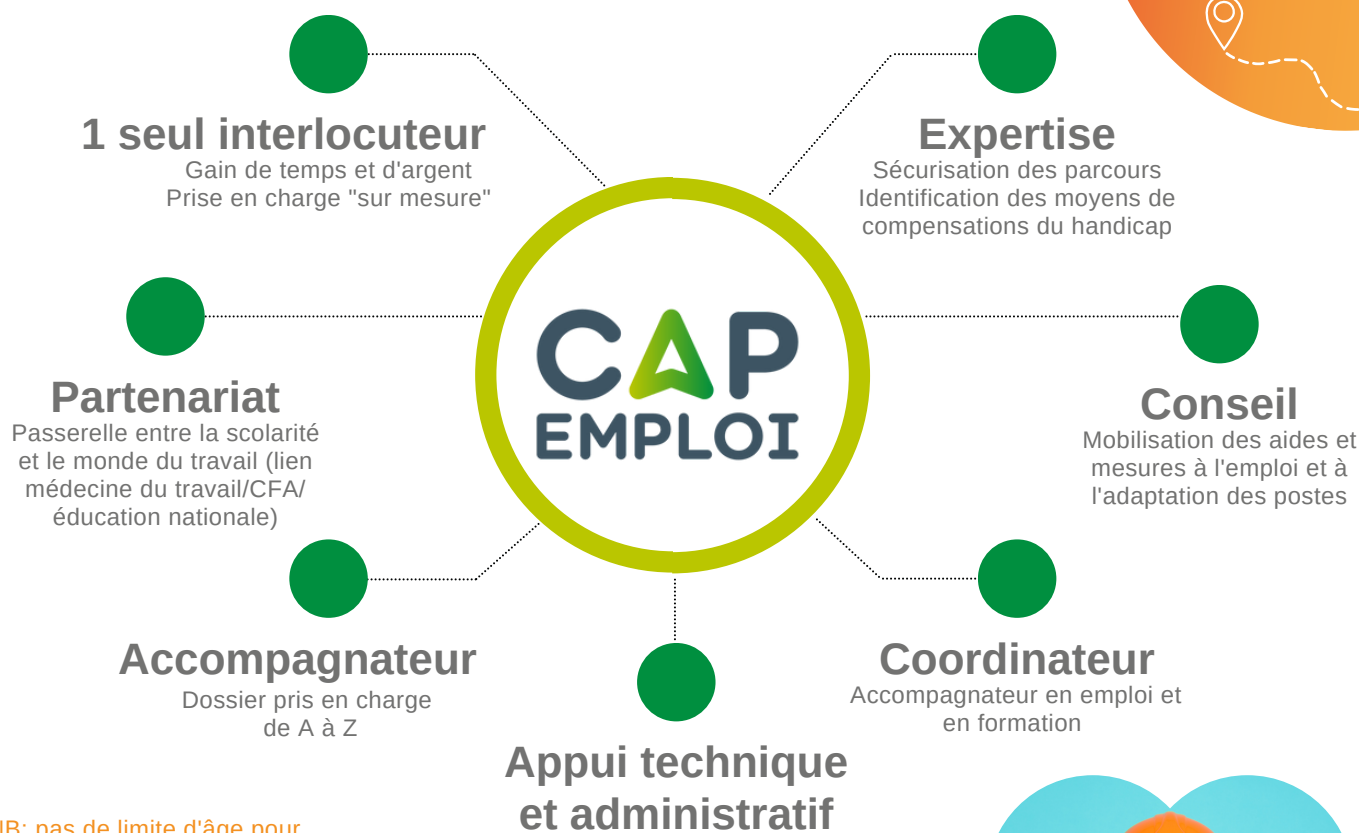
NB : Cap emploi vous accompagne et vous conseille sur toutes ces phases

Les plus-values et valeurs ajoutées d'un accompagnement en Alternance



Fiche information employeur

SECURISATION DES PARCOURS



NB: pas de limite d'âge pour un contrat en alternance pour les personnes en situation de handicap



Parcours type



[Cliquez pour découvrir un exemple de réussite](#)

Appui au recrutement / promotion de candidature

Découverte employeur

Découverte CFA

Appui technique et administratif

Accompagnement des employeurs / alternance

Découverte santé-handicap

Compensation du handicap et sécurisation

Suivi durable

Pérennisation